

COMMUNE DE FREHEL
PROCES –VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 23 MARS 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 23 mars, les membres du conseil municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 19h00 dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MOISAN Michèle, Maire.

Date de la convocation : Vendredi 18 mars 2016

Etaient présents : Mmes BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, ANDRE Michèle, MARTIN Caroline, TADIER Joële, NABUCET-MAIGNAN Mélanie, MM CALLIOT Michel, CHOLET Didier, LAUNAY Jacques, POINSOT Jean-Pierre, GIRARD Jacques, DROGUET Stéphane, BERNARD Claude, PINAUD Bernard.

Etait absent : PANNETIER Laurent,

Etait absente excusée : Mme RIO Isabelle.

M GIRARD Jacques, candidat, est élu secrétaire de séance.

Lecture faite, le procès-verbal de la réunion du jeudi 10 mars 2016 est approuvé par les membres ayant assisté à la séance. (lire dans les membres présents PINAUD Bernard et non PINAUD Laurent).

Délibération n° 2016-2- 033 : Bail location des terres « Domaine de la Grande Abbaye » :

Madame le Maire rappelle qu'une partie des parcelles acquises par la commune pour le projet de lotissement du « Domaine de la Grande Abbaye » restent libres pour des cultures et dont l'exploitation revient de droit à l'ancien exploitant. A cet effet, un projet de bail de location de ces terres a été rédigé. Madame le Maire donne lecture de ce projet de bail.

Le Conseil Municipal approuve les termes du projet qui sera soumis pour avis à l'exploitant. Le Conseil Municipal sera à nouveau saisi pour valider ce bail.

Délibération n° 2016-2- 034 : Camping municipal : Tarification sociale 2016 :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge des finances, rappelle qu'une tarification sociale a été adoptée depuis 2010. Il est proposé de renouveler la tarification sociale pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** formellement la vocation sociale du camping municipal. Cette vocation sociale se traduit, au regard de la tarification par des exonérations substantielles allant de 10 % à 100 %.

APPROUVE la liste des personnes physiques et morales ouvrant droit à exonération partielle ou totale des redevances exigibles au titre des prestations tarifées du camping municipal, à savoir :

- Colonies de vacances associatives : 10 %
- Handicapés permanents : 10 %
- Mutilés et invalides de guerre : 20 %
- Titulaires du R.S.A : 20 %
- Saisonniers sur Fréhel, ne résidant pas sur la commune : 20 %
- C.L.S.H municipaux hors commune : 30 %
- Associations d'insertion : 100 % sauf électricité
- C.L.S.H de Fréhel : 100 %
- Sauveteurs intervenant sur la commune 100 % sauf électricité
- Personnel de sécurité du camping 100 %
- Moniteurs saisonniers de l'Ecole de voile de Fréhel 100 % sauf électricité
- Stagiaires du Syndicat des Caps 100 % sauf électricité
- animateurs du dispositif Cap Armor de la commune 100 % sauf électricité
- Groupes scolaires de la commune 100 %
- Groupes scolaires hors commune 20 %
- Salariés Club de Plage de Fréhel 100 % sauf électricité

Délibération n° 2015-2- 035 : Budget 2016 - affectation des biens en investissement, cadre annuel :

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des Finances. Il est rappelé la délibération cadre annuelle prise tous les ans depuis 2011, listant le type de biens de faible valeur pouvant être affectés en investissement, et autorisant le Maire à en ordonner la dépense.

Il est proposé de renouveler cette décision pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu les articles L2122-21, L3221-2, et L 4231-2 du Code Général des collectivités Territoriales, donnant aux assemblées délibérantes la compétence de décider qu'un bien meuble de faible valeur puisse être imputé en section d'investissement,

➤ **DECIDE :**

- D'établir un additif à la liste règlementaire définie par la circulaire interministérielle du 28 Avril 1987, précisant les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local, de biens de valeur inférieure à 500 Euros, considérées comme valeurs immobilisées
- De prendre une délibération – cadre annuelle précisant les biens pouvant être ainsi affectés en investissement, à savoir :
 - tout matériel d'incendie
 - tout matériel de transport
 - tout matériel de bureau et d'informatique
 - tout matériel et travaux de réfection des bâtiments communaux

- tout matériel et travaux de voirie pour les services techniques et les espaces verts
 - tout mobilier et matériel urbain
 - tout matériel et travaux d'éclairage public, de basse tension et de génie civil
 - tout matériel et travaux de création ou de réaménagement d'espaces verts, parcs ou jardins
- **CHARGE** Madame Le Maire, pour l'année 2016, de prendre les décisions prévues aux articles L2122-21, L3221-2, et L 4231-2 du Code Général des collectivités Territoriales, et en particulier d'ordonner les dépenses et de les imputer en investissement, conformément à la délibération cadre pour les biens meubles d'une valeur inférieure au seuil de 500 Euros.

Délibération n° 2016-2- 036 : Budget annexe « pavillons des personnes âgées », affectation des résultats :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge des finances, propose après avis de la commission ad hoc, l'affectation des résultats issus du compte administratif 2015 adopté par le conseil d'administration du CCAS et qui s'établit comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	27 038, 05	Dépenses	69 884,27
Recettes	74 023,95	Recettes	38 752,97
Excédent de clôture	46 985,90	Déficit de clôture	31 131,30
Résultat de N-1	30 027,09	Résultat de N-1	- 36 756,66
Excédent de fonctionnement	77 012,99	Déficit d'investissement	67 887,96

Excédent de fonctionnement : 77 012,99€

- Affectation au budget primitif 2016 en recettes d'investissement article 1068 : 67 887,96€
- Le solde, soit 9 125,03€ en recettes de fonctionnement article 002

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
APPROUVE l'affectation telle que définie ci-dessus.

Délibération n° 2016-2- 037 : Budget annexe « pavillons PLA les Haguinets », affectation des résultats :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge des finances, propose après avis de la commission ad hoc, l'affectation des résultats issus du compte administratif 2015 adopté par le conseil d'administration du CCAS et qui s'établit comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	14 474,37	Dépenses	23 189,74
Recettes	34 596,00	Recettes	23 383,11
Excédent de clôture	20 121,63	Excédent de clôture	193,37
Résultat de N-1	2 457,30	Résultat de N-1	- 22 903,11
Excédent de clôture	22 578,93	Déficit de clôture	-22 709,74

Excédent de fonctionnement : 22578,93€

- Affectation au budget primitif 2016 en recettes d'investissement (article 1068) : 22 578,93€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation telle que définie ci-dessus.

Délibération n° 2016-2- 038 : Budget primitif 2016 du budget annexe « pavillons des personnes âgées » :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge des finances présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2016 du budget annexe « pavillons des personnes âgées ». Il s'établit de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	10 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 400,00
023	Virement à la section d'investissement	36 330,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	610,00
65	Autres charges de gestion courante	31 630,00
66	Charges financières	85,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
	Total dépenses	85 155,03

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	9 125,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00
75	Autres produits de gestion courante	72 400,00

77	Produits exceptionnels	630,00
	Total recettes	85 155,03

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	67 887,96
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 845,77
21	Immobilisations corporelles	1 791,08
23	Immobilisations en cours	30 223,18
	Total dépenses	105 747,99

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES		
021	Virement de la section d'exploitation	36 330,03
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	610,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	67 887,96
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	920,00
	Total recettes	105 747,99

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis de la commission finances ;

APPROUVE le budget primitif 2016 du budget annexe « pavillons des personnes âgées » tel que présenté ci-dessus.

Délibération n° 2016-2- 039 : Budget primitif 2016 du budget annexe « Pavillons Locatifs Aidés (PLA) les Haguinets :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charges finances, présente, après avis de la commission ad hoc, le budget primitif 2016 du budget annexe « Pavillons Locatifs Aidés Les Haguinets ». Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES		
011	Charges à caractère générale	5 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 000,00
023	Virement à la section d'investissement	21 096,00
65	Autres charges de gestion courante	4 500,00
66	Charges financières	2 850,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
	Total dépenses	37 596,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00

75	Autres produits de gestion courante	34 596,00
	Total recettes	37 596,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	22 709,74
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 000,00
	Emprunts et dettes assimilées	23 771,00
21	Immobilisations corporelles	1 500,00
23	Immobilisations en cours	10 750,00
	Total dépenses	61 730,74

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
021	Virement de la section d'exploitation	21 096,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 578,93
16	Emprunts et dettes assimilées	18 055,81
	Total recettes	61 730,74

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis de la commission de finances

APPROUVE le budget primitif 2016 du budget annexe « pavillons PLA les Haguinets » tel que présenté ci-dessus.

Délibération n° 2016-02-040: Attribution d'une subvention à l'office de tourisme de Fréhel :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 7000€ à l'Office de Tourisme de Fréhel pour l'animation « Cap Armor ».

Délibération n° 2016-2-041 : Attribution d'une subvention à l'école de voile de Fréhel :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 15000€ pour le fonctionnement de l'école de voile de Fréhel.

Délibération n° 2016-2-042 : Attribution d'une subvention à l'association « La Clef pour jouer », section Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention à l'association « La Clef pour jouer », section CLSH d'un montant global de 8 800€ (montant prévisionnel). Ce montant est décomposé de la façon suivante : 4500€ plus 7,20€ par enfant domicilié à Fréhel et par jour, 400€ pour les repas des animateurs et 2500€ pour la location du car pour les déplacements des enfants.

Délibération n° 2016-2-043 : Attribution d'une subvention à l'association « La Clef pour jouer » section carnaval :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 4000€ à l'association « La Clef pour Jouer », pour l'organisation du carnaval.

Délibération n° 2016-2-044 : Attribution d'une subvention à l'association « Anciens combattants U.N.C- A.F.N » :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 100€ pour le fonctionnement de l'association « Anciens Combattants U.N.C – A.F.N ».

Délibération n° 2016-2-045 : Attribution d'une subvention au Comité de Jumelage :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission des finances, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 500€ pour le fonctionnement du Comité de Jumelage de Fréhel.

Délibération n°2016-2-046 : Attribution d'une subvention « Football Club Littoral Emeraude Fréhel-Plurien » :

Le Conseil Municipal, après de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 800€ pour le fonctionnement de l'association « Football Club Littoral Emeraude Fréhel-Plurien ».

Délibération n° 2016-2-047 : Attribution d'une subvention à l'association « La Croix d'Or » :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 150€ pour le fonctionnement de l'association « La Croix d'Or ».

Délibération n° 2016-2- 048 : Attribution d'une subvention à l'association « Cap Loisirs »

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 300€ pour le fonctionnement de l'association « Cap Loisirs ».

Délibération n° 2016-2-049 : Attribution d'une subvention à l'association « Karaté Club de Matignon » :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 30€ par enfant licencié de Fréhel pour le fonctionnement de l'association « Karaté Club de Matignon ».

Délibération n° 2016-2-050 : Attribution d'une subvention à l'association « Amicale Laïque de Fréhel » :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 32€ par enfant de Fréhel, pour le fonctionnement de l'association « Amicale Laïque de Fréhel ».

Délibération n° 2016-2-051 : Attribution d'une subvention à l'association « ADMR » :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 30€ par famille de Fréhel, pour le fonctionnement de l'association « ADMR –Hénanbihen –Les Caps.

Délibération n° 2016-2-052 : Attribution d'une subvention à l'association « F.N.A.C.A » :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet par 16 voix pour et une abstention un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 50€ pour le fonctionnement de l'association « F.N.A.C.A ».

Délibération n° 2016-2-053: Attribution d'une subvention à l'association « Amicale des Chasseurs de Fréhel » :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 300€ pour le fonctionnement de l'association « Amicale des chasseurs de Fréhel ».

Délibération n°2016-2- 054 : Attribution d'une subvention aux centres d'apprentissage :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 50€ par apprenti de Fréhel scolarisé dans les centres d'apprentissage.

Délibération n° 2016-2-055 : Attribution d'une subvention pour les enfants participant à un séjour linguistique :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 50€ par enfant de Fréhel participant à un séjour linguistique dans le cadre de sa scolarité.

Délibération n° 2016-2-056 : Attribution d'une subvention à l'association « A l'Est des Dunes » :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000€ pour le fonctionnement de l'association « A l'Est des Dunes ».

Délibération n° 2016-2-057 : Attribution d'une subvention à l'association « Malicorne Surf Association » :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000€ pour le fonctionnement de l'association « Malicorne Surf Association ».

Délibération n° 2016-2- 058 : Attribution d'une subvention à l'association « Club Foot Frémur-Fresnaye » :

Le Conseil Municipal, après de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 30€ par enfant licencié de Fréhel pour le fonctionnement de l'association « Club Foot- Frémur- Fresnaye ».

Délibération n° 2016-2-059 : Attribution d'une subvention pour la course « Landes et Bruyères Cap d'Erquy- Cap Fréhel :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 750€ à la société MAÏARMOR, mandatée par la mairie d'Erquy pour l'organisation de la course « Landes et Bruyères ».

Délibération n° 2016-2-060 : Attribution d'une subvention à l'association « Phare Western » :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 400€ pour le fonctionnement de l'association « Phare Western ».

Délibération n° 2016-2-061: Attribution d'une subvention à l'association sportive du golf :

Le Conseil Municipal, après avis de la commission sport et vie associative émet un avis favorable au versement d'une subvention de 500€ à l'association sportive du golf pour l'organisation du challenge « Commune de Fréhel ».

Délibération n° 2016-2- 062 : Attribution d'une subvention à l'association « Cap Amitié Partage » :

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission sport et vie associative émet un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 100,00€ par 16 voix pour et une abstention à l'association « Cap Amitié Partage ».

Délibération n° 2016-2- 063 : Attribution d'une subvention à l'association Cap-Age » :

Le conseil municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable, au versement d'une subvention d'un montant de 1165,00€ (0,70€ par habitants X 1 665 habitants) à l'association « Cap Age ».

Délibération n° 2016-2-064 : Attribution d'une subvention au Comité Cantonal d'entraide :

Le conseil municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 507,83€ (0,305€ X 1665 habitants), à l'association « Comité Cantonal d'Entraide ».

Délibération n° 2016-2- 065 : Attribution d'une subvention à l'association »SNEMM 486^{ème} section :

Le conseil municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 150,00€ à l'association « SNEMM 486^{ème} section.

Délibération n° 2016-2- 066 : Attribution d'une subvention à l'association « cercle de voile Sables d'Or » :

Le conseil municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 100,00€ à l'association « Cercle de Voile Sables d'Or » ».

Délibération n° 2016-2- 067 : Attribution d'une subvention à l'association « Gouren Matignon » :

Le conseil municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable au versement d'une subvention à l'association « Gouren Matignon » d'un montant de 30,00 € par licencié au club et domicilié à Fréhel.

Délibération n° 2016-2- 068 : Attribution d'une subvention à l'association « Polars de Bretagne et d'Ailleurs » :

Le conseil municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant 300,00€ à l'association « Polars de Bretagne et d'Ailleurs ».

Délibération n° 2016-2- 069 : Attribution d'une subvention à l'association « Cuisinons ensemble » :

Le conseil municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant 200,00€ à l'association « Cuisinons ensemble ». Cette subvention aidera l'association à acquérir un four.

Délibération n° 2016-2-070 : Attribution d'une subvention à l'association « Tennis de Table » :

Le conseil municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 400,00€ pour aider l'association « Tennis de table » à acquérir une nouvelle table de ping-pong.

Délibération n° 2016-2- 071 : Attribution d'une subvention à l'association « De vent et d'Ecumes » :

Le conseil municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 400,00€ pour l'organisation par l'association « De vents et d'Ecumes » de la Fête de l'Europe 2016 « Portugal ».

Délibération n° 2016-2-072 : Attribution d'une subvention à l'association « En Avant Deux » :

Le conseil municipal, après avis de la commission sport et vie associative, émet un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 300,00€ à l'association « En Avant Deux ». Cette subvention permettra à l'association d'animer la station en collaboration avec l'association des commerçants de Sables d'Or les Pins.

Délibération n° 2016-2- 073 : Ouverture du bureau de poste de Fréhel :

Madame le Maire donne lecture d'un rapport formalisé concernant l'activité du bureau de poste de Fréhel. Ce rapport préconise une amplitude d'horaire projetée à 25 heures par

semaine à compter du 3 octobre 2016. Deux changements horaires sont proposés par la direction de la Poste :

- La fermeture du bureau le lundi toute la journée et une ouverture du bureau toute la journée le mercredi ;
- La fermeture du bureau toute la journée le mercredi et ouverture toute la journée le lundi.

Pour mémoire, Madame le Maire rappelle qu'actuellement le bureau est fermé uniquement le mercredi après-midi, comme l'est la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

S'oppose à la fermeture de la poste le lundi toute la journée ;

Est favorable à une fermeture le mercredi toute la journée.

Délibération n° 2016-2-074 : Autorisation du Maire à encaisser deux chèques, suite à un préjudice :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du contexte de cette affaire. Un particulier a sciemment déversé du carburant de vidange dans un fossé communal à Pléhérel-Plage. Une plainte a été déposée et le préjudice évalué à 450,72€, somme estimée par la communauté de communes du Pays de Matignon. Les travaux de remise en état ont été effectués par la Communauté de Communes, mais n'ont pas été facturés à la commune (compétence communautaire).

Le Procureur de la République, a cependant décidé que le contrevenant devait s'acquitter auprès du plaignant de la somme de 450,72€, montant du préjudice évalué.

La trésorerie demande que le Maire soit autorisé par le Conseil Municipal à encaisser les deux chèques de 225,36€, établi par le contrevenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à encaisser pour le compte de la commune, les deux chèques de 225,36€ chacun en règlement du préjudice subi par la commune.

Délibération n° 2016-2- 075 : Lotissement privé ; transfert de la voirie dans le domaine public communal :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la demande des lotisseurs ou des co-lotis de certains lotissements privés relative à l'incorporation dans le domaine communal des voies, réseaux et espaces verts de ces lotissements.

L'intégration de ces équipements dans le domaine public doit être formalisée par un acte de cession gratuite. Cet acte peut concerner tout ou partie des parties communes.

Le conseil municipal peut décider d'incorporer uniquement les voies et réseaux dans le domaine public, mais les co-lotis devront impérativement créer une association syndicale pour la gestion des espaces communs non intégrés au domaine public.

Cette situation concerne tous les lotissements qui ont été autorisés sans transfert programmé en amont de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à entamer une procédure de transfert des voies et réseaux dans les lotissements privés qui n'ont pas fait l'objet de transfert programmé des voies, réseaux et espaces verts selon les conditions à définir et transcrites dans un document contractuel.

S'OPPOSE à la prise en charge des espaces verts.

PRECISE que les frais relatifs à ce transfert seront à la charge du lotisseur ou des co-lotis.

Délibération n° 2016-2-076 : Concours des maisons, parcs, jardins et commerces fleuris :

Madame le Maire propose comme chaque année qu'un concours des maisons, parcs, jardins et commerces fleuris soit organisé sur la commune. Ce concours incite les personnes intéressées à fleurir leur propriété. Un prix sera remis à chaque participant, sous forme de bons d'achats à faire valoir dans les commerces locaux.

D'autre part, la commune est labellisée « Villes et Villages fleuris, 3 fleurs ». Le conseil Départemental propose d'accompagner les collectivités labellisées pour une évaluation de ce label au regard des nouveaux critères d'attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte de lancer un concours des maisons, parcs, jardins et jardins fleuris ;

Dote ce concours d'un montant de 320,00€, qui sera réparti entre les participants sous forme de bons d'achats à faire valoir auprès des commerçants locaux.

Accepte que le Conseil Départemental procède à une évaluation du label obtenu par la collectivité.

Affaires et questions diverses :

Aménagement des rythmes scolaires : Le conseil municipal souhaite que les horaires actuels des TAP soient maintenus à savoir le lundi et le vendredi de 13h50 à 15h20.

Lutte contre la chenille processionnaire : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une brochure d'information concernant la lutte contre les chenilles processionnaires sera diffusée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune par les services postaux (semaine 15). La même brochure sera à la disposition du public et

notamment lors de la réunion d'information organisée par la mairie le 22 avril 2016 à 17h30 à la salle des fêtes.

Graffitis au terrain des sports : Monsieur POINSOT Jean-Pierre remet à Madame le Maire des photos représentant des graffitis exécutés sur les vestiaires du terrain de football. Une enquête sera diligentée pour connaître le ou les auteurs de l'infraction.

Remerciements : Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal des remerciements de la famille suite au décès de Madame VEILLON Francine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Le Secrétaire.